



Le gouvernement a annoncé la fin du Régime social des indépendants le 1^{er} janvier 2018. Révolution ou changement d'enseigne? **Le RSI peut-il vraiment être supprimé en six mois?**

Pas de course

Le porte-parole du gouvernement a annoncé la disparition du honni Régime social des indépendants (RSI) le 1^{er} janvier 2018, comme s'y était engagé Emmanuel Macron. Les consultations ont commencé aux ministères de la Santé et des Comptes Publics. **Les arbitrages seront rendus au cours de l'été, les changements ayant vocation à être actés dans le prochain projet de loi de financement de la Sécu.**

Mireille Weinberg

PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, Emmanuel Macron n'a cessé de répéter qu'il envisageait de supprimer le Régime social des indépendants (RSI), la Sécu des artisans, commerçants et professionnels libéraux, qui fonctionne mal. Arrivé au pouvoir, cela n'a pas traîné. Le porte-parole du gouvernement a prononcé l'oraison funèbre du régime le 31 mai, à la sortie du Conseil des ministres. « Sur la réforme du RSI, le président a donné instruction au gouvernement d'aller vite et de lancer immédiatement les travaux, a expliqué Christophe Castaner. Avec un objectif : que nous puissions être opérationnels sur ce sujet avec un guichet particulier, avec sa propre organisation pour les socioprofessionnels qui sont au RSI, mais quelque chose qui soit plus efficace. L'objectif est, au 1^{er} janvier 2018, d'avoir la fin de l'ancien système au service de nos entrepreneurs »



RSI

• **6,6 millions**



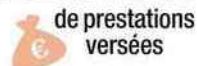
de chefs d'entreprise
indépendants
actifs et retraités
et leurs ayants droit

• **4,6 millions**



de bénéficiaires de
prestation maladie

• **18 milliards d'€**



de prestations
versées

• **2 millions**
de retraités



• **9,1 milliards d'€**



de pensions
retraites versées

• **110 millions d'€**
d'aides sociales
versées



dont
33 millions d'euros
de prise en charge des
cotisations

SOURCE : RSI

Le président de la République et le Premier ministre ont demandé aux ministères de la Santé et des Comptes Publics de travailler sur le sujet, avec trois objectifs, selon Matignon : respecter la date du 1^{er} janvier 2018, améliorer le service aux indépendants et apporter toutes les garanties au personnel du RSI. Les changements seront actés dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018.

Pour l'heure, les deux ministères en charge sont à la manœuvre et consultent à tout va pour élaborer leurs propositions. Tout le monde, sauf... les administrateurs du RSI. « Nous avons sollicité par deux fois la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, mais nous n'avons obtenu aucune réponse », regrette le vice-président du RSI, Bernard Delran. Les administrateurs, qui représentent les professions concernées, se sentent « méprisés », le traitement infligé au régime correspondant, selon eux, à un « 49.3 social »

La faute de l'Urssaf. Le RSI, deuxième régime social après celui des salariés, résulte de la fusion en 2006 de trois caisses distinctes. Il a connu d'importants problèmes de gestion (de type cotisations mal calculées ou appelées deux fois, interlocuteurs injoignables...) et a souvent été vécu comme un

frein à l'activité des indépendants. Même si les choses sont en voie de normalisation, le RSI a une image tellement ternie que c'est désormais la cible idéale à abattre. « C'est injuste car les problèmes se sont concentrés sur le recouvrement des cotisations or c'est l'Urssaf qui les collecte, pas le RSI. Et du côté du paiement des prestations, qui est bien du ressort du RSI, on ne peut rien nous reprocher », s'insurge Bernard Delran.

Les solutions qui peuvent être mises en œuvre sont diverses. La plus minimaliste consiste à créer un « guichet particulier », comme le dit Christophe Castaner, certainement au sein du régime général de Sécurité sociale. Ici, le RSI est simplement arrimé au régime des salariés et seule sa gouvernance

Le Président a toujours dit qu'il ne toucherait pas au montant des cotisations, qui serait maintenu. C'est le service apporté aux indépendants que veut améliorer le chef de l'Etat, pas le poids des prélèvements ni le niveau des prestations

change : les personnels suivent, mais le sort des administrateurs - élus par les cotisants - est à régler. « Avec une telle solution, le problème de recouvrement des cotisations et la défaillance du logiciel de l'Urssaf, qui est bel et bien le nœud du problème, reste entier, cela ne résout rien », souligne Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale.



Auto-liquidation. A l'inverse, on peut envisager une piste beaucoup radicale, avec une intégration complète du RSI dans la Sécurité sociale. Cette solution sera certainement écartée car elle suppose que le régime des indépendants change complètement pour être calqué sur celui des salariés. Cela signifie aussi et surtout une forte hausse des cotisations pour les indépendants, que le RSI a chiffrée à « au moins 30% ». Or, ce n'est pas ce que souhaite Emmanuel Macron : le Président a toujours dit qu'il ne toucherait pas au montant des cotisations, qui serait maintenu. C'est le service apporté aux indépendants que veut améliorer le chef de l'Etat, pas le poids des prélèvements ni le niveau des prestations.

Autre possibilité : changer radicalement le mode de collecte des cotisations et prévoir un prélèvement contemporain à celui de la perception des revenus. Actuellement, c'est l'Urssaf qui calcule les cotisations dues et il y a un fort décalage dans le temps entre la période de perception de ces mêmes revenus et le moment où les indépendants acquittent les cotisations afférentes. Cela peut poser de sérieuses difficultés, notamment quand les revenus ont chuté dans l'intervalle (baisse d'activité, retraite...). Avec un système de type « auto-liquidation », ce sont les indépendants eux-mêmes qui calculeraient leurs cotisations et les verseraient ensuite à l'Urssaf. Et, au passage, plus besoin du logiciel défaillant de l'Urssaf. Les différents arbitrages seront rendus au cours de l'été.

@Mi_Weinberg 